

## Comité de pilotage du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire Compte-rendu – Année 2019

Adeline Leray (Fédération des chasseurs de Vendée – FDC 85)  
Amélie Lecoq (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL Pays de la Loire)



**Présents (12) :** Benjamin Bigot (FDC62), Jean-François Blanc (LPO France), Maxime Bobineau (FDC85), Jacques Comolet-Tirman (MNHN), Perrine Dulac (LPO85), Sébastien Farau (FDC85), Didier Montfort (Groupe Guifettes 44), Marion Rabourdin (LPO85), Frédéric Robin (LPO France), Jean-Guy Robin (CDC OMM), Amélie Lecoq (DREAL PDL) et Adeline Leray (FDC85).

**Excusés :** Jean-Pierre Arnauduc (FNC), Julie Ayçaguer (ADBVB), Elise Carnet (DREAL Bretagne), Clément Doux (FDC44), Charlotte Francesiaz (ONCFS), David Guérin (FRC Normandie), Stéphanie Hennique (LPO49), Julie Holthof (CELRL), Camille Hubé (FDC30), Emmanuel Joyeux (ONCFS), Matthieu Marquet (PNR Brière), Jérôme Méry (FDC17), Alice Petit (PNR Brière), Cécile Patrelle (Naturagora), Olivier Patrimonio (MTES), Faustine Simon (Maison de l'Estuaire), Alain Texier (OPMP).

### Relevé de décisions :

- Solliciter une réunion avec l'AELB sur le sujet de l'acquisition foncière (contacts Marais breton : Olivier Fandard (MB nord) et Nathalie Loitière (MB sud) + Nathalie Fricaud.
- Questionner la SAFER sur la possibilité de définir des zones géographiques spécifiques Barge à queue noire pour imposer des modes de gestion lors d'un achat foncier.
- S'informer sur les ORE : un outil pertinent pour conforter le foncier pour les enjeux Barge à queue noire ?
- Reprendre et faire remonter au Ministère de l'agriculture le travail initié sur les MAEc pour la construction de la nouvelle PAC
- Nécessité d'une prolongation de la convention avec la DREAL Pays de la Loire sera pour LPO 85 et Association Faune Sauvage 49.
- Demander à mettre en ligne dernière version SINP.
- Bilan PNG BQN : faire relire le questionnaire par les membres du COPIL avant envoi.

# Comité de pilotage du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire

## Compte-rendu – Année 2019

### Ordre du jour :

#### Matin

Introduction – Tour de table

1. Bilan de l'animation et des actions 2019
2. Actions en faveur de la Barge à queue noire en Marais breton et Marais poitevin et résultats du programme personnel (Perrine DULAC et Frédéric ROBIN, LPO Vendée et LPO France)

#### Après-midi

3. Recensement des Barges à queue noire en période de nidification et contribution à l'amélioration des habitats concernés en Pas-de-Calais (Benjamin BIGOT, FDC Pas-de-Calais)
4. Présentation des actions prévues en 2020
5. Organisation en vue de la rédaction du Bilan du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire 2015-2020
6. Présentation des plans supranationaux

Questions diverses



### Introduction – Tour de table

#### 1. Bilan de l'animation et des actions 2019 (Adeline LERAY)

##### Finistère – Baie d'Audierne

La Communauté de communes Pays Bigouden Sud a poursuivi les travaux de broyage du choin et des ronciers initiés en 2018 sur le site de Kermabec où se reproduisaient anciennement des Barges. Cette année 2-3 couples de Vanneaux huppé se sont installés pour nicher.

Jean-Guy Robin précise que les dernières données de nidification de la Barge à queue noire datent de 2008.

Un autre site à fort potentiel a été identifié sur le secteur (Loc'h ar Stang), mais les enjeux portent principalement sur la maîtrise de gestion de l'eau (maintien de l'eau dans les prairies), thématique qui demande un certain temps de concertation.

Pour la suite, un projet rassemblant les différents acteurs (Communauté de commune Pays Bigouden sud, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Bretagne Vivante, exploitants...) serait opportun. Une réunion en 2020 est envisagée.

## Comité de pilotage du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire Compte-rendu – Année 2019

### Vendée

Le programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire porté par la LPO85 s'est poursuivi. Celui-ci n'est pas détaillé car fait l'objet d'une présentation spécifique en fin de matinée.

Le Contrat Nature Marais breton financé par la Région Pays de la Loire et pour lequel des actions sont notamment portées par la FDC85 et par la LPO85, s'est également poursuivi.

La FDC85 a poursuivi le suivi, l'amélioration des modalités de gestion et les travaux sur des sites en Marais breton en faveur de la Barge à queue noire.

La LPO85 a dû repousser les travaux prévus (création de merlons pour isoler des parcelles d'un point de vue hydraulique) en raison des pluies en septembre rendant tous travaux impossibles. Perrine Dulac précise alors qu'une prolongation de la convention avec la DREAL Pays de la Loire sera nécessaire.



### Charente-Maritime

La FDC17, par l'intermédiaire de Jérôme Méry, a poursuivi ses démarches pour faire aboutir deux projets quant à la gestion de prairies et mares favorables ou potentiellement favorables à l'accueil des Barges à queue noire :

- Oubli de sollicitation de la FDC17 lors du montage du CTMA ZH Nord Aunis ;
- Inscription d'actions dans le CTMA Marais de Brouage (validation début 2020) ;
- Demande de financements écocontribution dans la cadre de la réforme de la chasse (validation début 2020).

Cette présentation soulève des remarques vis-à-vis des difficultés à faire financer des actions dans la cadre des CTMA et notamment pour de l'acquisition foncière.

Perrine Dulac évoque que pour les projets d'acquisition foncière, il doit y avoir une bonne réactivité pour l'obtention des financements car les vendeurs ne sont souvent pas enclins à patienter plusieurs mois. Les démarches étaient plus simples auparavant avec l'AELB.

Sébastien Farau précise que le changement de mode de fonctionnement tient en partie du fait que les enveloppes financières prévues ne sont la plupart du temps pas à 100% consommées.

L'ensemble des participants s'accorde sur le fait que les acquisitions foncières en lien avec les enjeux de préservation de la Barge à queue noire nécessitent d'être facilitées. Une réunion avec la DREAL et l'Agence de l'eau Loire Bretagne est à prévoir.

## Comité de pilotage du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire Compte-rendu – Année 2019

### Répartition des couples nicheurs en 2019

Les données ENRM remontées par Jean-Guy Robin permettent de faire le point sur la répartition des couples nicheurs identifiés en 2019 :

Les effectifs sont cette année un peu plus faibles en Marais breton. A noter que certains secteurs étaient vides mais le nombre de poussins compté est resté stable (bonne productivité).

Ailleurs en France, la plupart des sites présentent des effectifs très faibles (< 5 couples). Seuls les marais de Brière et poitevin accueillent une population nicheuse aux effectifs supérieurs à 20.

Sites	2019
Baie de Somme	0-1
Bretagne	-
Marais poitevin	20-23
Val de Saône - Dombes	2-5
Brière	23-27
Marais breton	85-105
Marais de Brouage	3-4
Plaine des Moères	1-2
Baie de Seine	0
<b>TOTAL</b>	<b>134-167</b>



Sébastien Farau souligne les quelques couples de retour en Val de Saône - Dombes, où aucun nicheur n'avait été vu en 2017 lors de sa visite sur sites.

Didier Montfort précise que pour la Brière, les résultats sont à nuancer, les difficultés d'évaluation sur le terrain ne permettant pas de réaliser un comptage représentatif. Etant donné les conflits avec le monde agricole, il s'inquiète de l'utilisation de ces données à mauvais escient pour la Barge à queue noire.

Un aparté est alors fait sur la gestion agricole en lien avec de forts enjeux biodiversité, les mesures MAEC spécifiques et une comparaison avec le Plan Rôle. Cette discussion évolue ensuite vers le sujet des Paiements pour Services Environnementaux.

### Evolution des effectifs reproducteurs

Le graphique présenté montre une tendance globale à l'augmentation des effectifs reproducteurs à l'échelle nationale. Cependant cette évolution est à nuancer, elle n'indique pas forcément un bon état de la population nicheuse en général. Certes, les effectifs augmentent en Marais breton (dans les années 1990-2000, le marais breton représentait 45% de la population nicheuse nationale contre 70% aujourd'hui), mais ils sont en baisse partout ailleurs en France et également aux Pays-Bas (secteur de nidification majeur de la Barge à queue noire continentale). La problématique principale semble notamment être le succès de reproduction.

Amélie Lecoq évoque la conditionnalité de la PAC pour permettre une gestion plus adaptée aux exigences de la Barge à queue noire.

- ➔ Jean-Guy Robin et Frédéric Robin expliquent que cela n'est pas adapté à la Barge à queue noire qui est nidifuge et dont les petits ont une grande capacité de déplacement d'une prairie à une autre.

Didier Montfort questionne sur les capacités d'adaptation de la Barge étant donné qu'elle s'installe sur des parcelles de maïs dans les Pays-Bas.

→ Frédéric Robin explique qu'effectivement la population des Pays-Bas fait preuve de plasticité étant donné que les habitats de bonne qualité disponibles pour sa nidification sont en baisse. Cependant les effectifs continuent de chuter car malgré la forte installation des couples, la production est faible.

Il évoque alors l'existence de projets de création de volières en Angleterre visant à produire des Barges à queue noire dans le but de les relâcher dans le milieu naturel et faire augmenter les populations nicheuses. Bien que cette pratique montre des résultats (35 poussins réintroduits), ce n'est pas souhaitable en France où les efforts doivent se concentrer sur la réhabilitation des habitats.



### Synthèse des comptages à la mi-janvier

Une extraction du bilan des comptages Wetlands 2019 montre les principaux sites d'hivernage (Baie de Bourgneuf – Île de Noirmoutier, Presqu'île Guérandaise dont Traicts du Croisic, Baie de l'Aiguillon et Pointe d'Arçay, Réserve naturelle de Moëze...) de la sous-espèce islandaise avec 35 838 individus dénombrés sur 37 sites au total. Les effectifs nationaux moyens cumulés sur 5 ans montre une augmentation des effectifs dénombrés en France lors des comptages à la mi-janvier depuis 1995-1999 passant de près de 7 000 individus à près de 30 000 individus en 2015-2019.

### Autres sujets

Le travail initié sur un cahier des charges spécifique Barge à queue noire pourrait se poursuivre en 2020 si un délai supplémentaire est possible.

Jean-Guy Robin souligne la réactivité de l'ensemble des partenaires lors d'un récent projet d'acquisition et d'installation agricole en Marais breton. Des préconisations ont été demandées par la SAFER à l'animatrice du Plan et celles-ci ont conditionné le choix du candidat et les futures modalités de gestion. Il serait intéressant de questionner la SAFER à savoir si ce type de démarche pourrait être systématique avec la définition de zones géographiques spécifiques Barge à queue noire.

## **2. Actions en faveur de la Barge à queue noire en Marais breton et Marais poitevin et résultats du programme personnel (Perrine DULAC et Frédéric ROBIN, LPO Vendée et LPO France)**

Perrine Dulac entame son intervention par la présentation de quelques repères calendaires concernant le programme Barge à queue noire. Les premiers comptages ont débuté en 2000 et les missions se sont progressivement étoffées au fil du temps (marquage poussins, pose GLS, études spécifiques...). Concernant l'action de pose des GLS, il est précisé que sur les 20 GLS posés en 2014, seuls 4 ont pu être récupérés.

## Comité de pilotage du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire Compte-rendu – Année 2019

Elle détaille ensuite l'évolution de la population nicheuse française plus précisément à l'échelle de chaque grand site et spécifiquement en Vendée (Brière, Marais breton, Marais poitevin).

La population du Marais breton est en expansion : tandis que certains sites ont été délaissés en 2019, des couples ont été recensés sur de nouveaux sites quelques kilomètres plus au sud.

Frédéric Robin présente ensuite les résultats du programme personnel. La campagne de marquage s'est poursuivie, avec la difficulté depuis 2017, à capturer des adultes. Ceux-ci semblent de plus en plus méfiants à l'approche des bagueurs. La campagne de baguage s'étend de début mars jusqu'à mi-août avec deux pics début avril et fin mai (arrivée et départ autour de la nidification), et en grande majorité en Marais breton.



Le graphique présentant les dates d'éclosion et d'envol en parallèle des dates de fauche MAE montre qu'un grand nombre de poussins se trouvent encore dans les prairies et ne sont pas volants, notamment aux dates les plus précoces. La date du 10 juin semble en l'état un minimum pour épargner à la fois la majorité des nids comme des poussins.

Perrine Dulac termine en présentant des cartes des actions de veilles foncières avec des propriétés LPO, LPO 85, Terres de Liens, communes, CELRL, paysans volontaires... La dynamique est bien amorcée sur le territoire avec notamment une quinzaine d'installations en 10 ans.

### 3. Recensement des Barges à queue noire en période de nidification et contribution à l'amélioration des habitats concernés en Pas-de-Calais (Benjamin BIGOT, FDC Pas-de-Calais)

Benjamin Bigot présente les résultats d'une étude réalisée en 2019 visant à :

- Recenser les zones favorables à la nidification de la BQN.
- Recenser les éventuels couples nicheurs de BQN (et autres espèces telles que Vanneau, Echasse, Souchet, Sarcelle d'été, ...).
- Améliorer les pratiques de gestion afin que les zones retenues deviennent plus favorables à l'implantation de la BQN.

Les sites étudiés ont été : la Vallée de la Slack, le Marais de Balançon et les Mollières de Berck et Groffliers.

1/ Un suivi des oiseaux d'eau a été réalisé avec un passage par décade de la mi-mars à la mi-juillet. Une attention particulière a été portée sur le comportement des oiseaux (BQN, autres limicoles et anatidés) dans le but d'estimer la probabilité de nidification (NPO, NPR, NC) selon les critères retenus par l'EBCC (European Bird Census Council) pour l'Atlas des oiseaux nicheurs européens.

2/ Une caractérisation des habitats a été effectuée et certains éléments ont été notés (surface de la prairie, présence/absence d'eau, hauteur de végétation, type de gestion, distance éléments fixes...) et retranscrits sur SIG.

Les suivis et sites sont détaillés dans la présentation.

Les résultats généraux sont que les suivis 2019 n'ont pas mis en évidence de reproduction de BQN dans le Pas-de-Calais mais une forte suspicion en 2018. De nombreuses BQN en halte migratoire ont été recensées. La proximité avec certains bastions nicheurs de l'espèce pourrait sûrement pousser la BQN à venir s'installer si les conditions étaient favorables.



#### 4. Présentation des actions prévues en 2020

En 2020, certaines actions de 2019 seront reconduites : programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire nicheuses en Marais breton et Marais poitevin (LPO85), travaux de génie écologique, accompagnement des pratiques de gestion et de la qualité des habitats dans le cadre du Contrat Nature (FDC85, LPO85).

##### Somme, Pas-de-Calais-Nord

- Basse vallée de la Somme / Prairies de Blanquetaque (SMBS – FDC 80)  
Adaptation des pratiques de pâturage en faveur de la Barge à queue noire.
- Pas-de-Calais / Marais de Merlimont – Mollières de Berck et de Groffliers (FDC 62)  
Concertation – recherche financements : Etude hydraulique et adaptation de la gestion pastorale en faveur de la Barge à queue noire.

##### Charente-Maritime

- Marais poitevin (FDC17)  
Attente validation projet écocontribution début 2020.
- Marais de Brouage (FDC17)  
Démarrage des actions si validation dans le CTMA Marais de Brouage ou écocontribution début 2020 :
  - Repérage des parcelles les plus favorables à l'installation de la Barge,
  - Animation auprès des propriétaires et exploitants en lien avec les gestionnaires locaux (CREN, ACCA Hiers-Brouage),
  - Etude de la présence des invertébrés aquatiques, ressources trophiques et reflets de la qualité d'eau.
- Marais de Rochefort (FDC17)  
Réserve de la Cabane de Moins : Adaptation des pratiques de pâturage.

# Comité de pilotage du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire

## Compte-rendu – Année 2019

### Maine-et-Loire

- Basses vallées angevines (Association Faune Sauvage – FDC49)
  - Acquisition d'une peupleraie récoltée (en cours)
  - Reconversion en prairie : rognage des souches puis nivelage de la parcelle
  - Mise en place d'un bail à vocation environnementale avec un agriculteur (date de fauche à partir du 10 juillet)

### Aquitaine

En 2020, le PNR Médoc et la FDC 33 souhaitent organiser des réunions – médiation locales afin de sensibiliser autour des enjeux Barge à queue noire.

### Gard

La FDC30 travaille actuellement à la rédaction d'une notice technique en vue de demander des financements pour 2020 (Ecocontribution, Région Occitanie, DREAL...) pour démarrer une étude en Camargue gardoise visant à :

1. Répertorier et cartographier les sites accueillants ou ayant accueilli des Barges à queue noire (Etat des lieux)
2. Réaliser les diagnostics hydrauliques et agricoles des sites favorables / potentiellement favorables
3. Fournir des propositions de gestion afin d'améliorer la capacité d'accueil des sites prénuptiaux
4. Poursuivre et intensifier le suivi de la population en France, et plus particulièrement dans le Gard
5. Communiquer en valorisant les actions réalisées en faveur de la Barge à queue noire

### **5. Organisation en vue de la rédaction du Bilan du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire 2015-2020**

L'année 2020 sera en grande partie consacrée à la rédaction du bilan du Plan 2015-2020. Pour suivre le travail de l'animatrice du Plan en charge de la rédaction, un groupe projet a été constitué.

L'ensemble des acteurs du PNG seront sollicités pour répondre à un questionnaire relatant tous les objectifs et actions du Plan. Un entretien avec certains acteurs fortement impliqués dans les actions en faveur de la Barge à queue noire est également prévu pour compléter ou expliciter les réponses au questionnaire.

La finalisation de la rédaction du bilan est prévue pour la fin d'année 2020. Il est prévu de la présenter en CNCFS (PNG) ainsi que peut-être en CNCFS précédé d'une présentation en CSRPN.

Afin de d'ores et déjà appréhender les premiers ressentis des personnes présentes au Comité de Pilotage, il est proposé aux participants de s'exprimer sur les points positifs, points négatifs et perspectives d'amélioration sur chacun des 9 grands objectifs du Plan.



Concernant second objectif relatif à l'acquisition foncière, il est précisé que les financements accessibles ont baissé au cours des années du Plan et que concernant le Marais breton cette thématique fonctionne aujourd'hui assez bien car c'est un sujet qui est pris en main depuis longtemps. Se pose aujourd'hui la question de la pérennité de ces acquisitions. Il est évoqué la possibilité de mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE), mais les retours d'expériences montrent un coût élevé de mise en place chez le notaire qui vient s'ajouter au coût de l'acquisition. Cette piste nécessite encore réflexion.

Concernant l'objectif 5 d'amélioration des connaissances sur les Barges à queue noire nicheuses, il est évoqué la nécessité de développer hors Marais breton : Marais poitevin, Brière, Marais de Brouage.



## 6. Présentation des plans supranationaux concernant la Barge à queue noire

Deux plans internationaux concernant la Barge à queue noire existent :

- Le Plan International multi-espèces pour la conservation des limicoles nicheurs des prairies humides en Europe (2018-2028) ;
- Plan d'action international pour la conservation de la barge à queue noire *Limosa l. limosa* et *L. l. islandica* (2018- 2028).

Le premier concerne 8 espèces de limicoles dont la Barge à queue noire et présente une approche « Habitats » : [https://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/aewa\\_ec\\_iwg1\\_inf\\_4\\_eu\\_imsap\\_bwwgh\\_2018-2028.pdf](https://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/aewa_ec_iwg1_inf_4_eu_imsap_bwwgh_2018-2028.pdf)

Le second concerne uniquement la Barge à queue noire à l'échelle de l'ensemble des pays concernés par son aire de répartition. Cependant la France n'est visée par seulement une action en tant que pays abritant des haltes migratoires et zones d'hivernage : « Restaurer les sites/habitats d'escale dégradés et perdus » : [https://www.unep-aewa.org/sites/default/files/publication/ts37\\_issap\\_black\\_tailed\\_godwit\\_fr.pdf](https://www.unep-aewa.org/sites/default/files/publication/ts37_issap_black_tailed_godwit_fr.pdf)

C'est également ce document qui interdit la chasse dans toute l'aire de répartition de la Barge à queue noire (classement en catégorie A3).

Le devenir du PNG Barge à queue noire 2015-2020 devra être en lien avec ces plans internationaux mais aller plus loin en ce qui concerne les enjeux spécifiques à la France.

## Questions diverses

Aucune question supplémentaire n'est posée.

Amélie Lecoq remercie alors tous les participants pour leur participation constructive à ce comité de pilotage.